



FRANCE

Le Sénat se penche sur la dégradation du métier d'enseignant

Un rapport pointe les salaires médiocres, les conditions de travail difficiles et le manque d'attractivité de la profession

Les enseignants français passent, en moyenne, plus de temps devant leurs élèves que leurs homologues européens pour des salaires plus faibles. Leurs classes sont plus chargées dans l'enseignement primaire et ils sont aussi plus nombreux à se sentir socialement peu valorisés.

Un constat sévère dressé par Gérard Longuet, sénateur Les Républicains de Meuse, dans un rapport sur le budget 2022 de l'éducation nationale. Le Sénat, majoritairement de droite, a d'ailleurs rejeté le projet de loi de finances présenté par le gouvernement, le 23 novembre. Sur l'éducation, premier budget de l'Etat, avec 56,5 milliards d'euros, M. Longuet fustige le manque chronique d'attractivité du métier d'enseignant, en fort décrochage par rapport au reste de l'Union européenne (UE) – mais aussi par rapport aux salariés du privé. Le texte, qui constate une hausse du budget de l'éducation nationale de 2,6 % dans le projet de loi de finances 2022, salue néanmoins les avancées du Grenelle de l'éducation, qui a permis, sur deux ans, d'améliorer la rémunération des enseignants les plus jeunes. Mais les observations, déjà établies par d'autres instances, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), demeurent : en fin de carrière, le salaire des enseignants de collège, en France, est inférieur de 10 000 euros à la moyenne de l'Union européenne.

A l'école élémentaire, le décrochage des salaires est particulièrement frappant – surtout par rapport à l'Allemagne, pays économiquement comparable, où le salaire brut en début de

carrière dépasse 65 000 euros, pour 31 000 euros en France.

La progression des salaires français, qui commencent bas et augmentent en milieu et fin de carrière, est « très désincitative pour les nouveaux entrants », peut-on lire dans le rapport du Sénat. Sans compter que le pouvoir d'achat des enseignants s'est fortement dégradé en vingt ans, puisqu'il a diminué de 15 % à 25 % entre 2000 et 2019 en euros constants – la baisse variant selon les échelons et le corps de rattachement des enseignants. Cette chute est en train de se stabiliser grâce aux mesures de rééquilibrage des salaires adoptées ces dernières années, précise toutefois le Sénat. Mais elle « pèsera longtemps sur le salaire des enseignants ».

Faible taux d'encadrement

Pour comparer les conditions de travail, le Sénat s'est aussi intéressé à d'autres critères mesurés notamment par l'OCDE, dont le nombre d'heures passées devant les élèves. « Les enseignants en France passent plus de temps à enseigner que leurs collègues dans les pays européens en moyenne, et en Allemagne en particulier », conclut le rapport, qui donne le chiffre de 900 heures « réglementaires » devant les élèves par an pour un enseignant de l'école primaire, alors qu'un homologue allemand n'en fait que 691.

En revanche, si l'on considère le « temps de travail effectif », particulièrement difficile à apprécier pour les enseignants – qui réalisent tout ou partie de leurs travaux de préparation et de correction chez eux –, le Sénat souligne de grandes disparités, parfois entre régions d'un même





pays. Si l'on compare les heures de travail effectives des enseignants de l'UE, alors la France se situe dans la moyenne.

La taille des classes est également évaluée pour jauger l'attractivité du métier d'enseignant, ainsi que le climat scolaire. En rappelant les données de l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis, une enquête internationale portant sur le niveau des élèves de 15 ans dans les pays de l'OCDE), le Sénat écrit que « *la France est parmi les pays européens où les problèmes disciplinaires se font le plus sentir* », outre que les enseignants français font face à des groupes plus surchargés que leurs homologues de pays comparables.

Le taux d'encadrement, en France, est particulièrement faible dans le premier degré, puisque le pays présente « *le taux le plus fort au sein de l'Union européenne, avec plus de 19 élèves par enseignant dans l'élémentaire et plus de 23 élèves par enseignant dans le préélémentaire* », pour 14 enfants en moyenne dans l'Union européenne, assure le Sénat, qui réclame que l'Etat « *mette à profit* » la baisse structurelle des effectifs. Déjà visible dans l'enseignement primaire, le fléchissement du nombre de naissances par an, particulièrement sensible depuis 2015, devrait se traduire au collège à partir de 2023.

L'enseignement en France souffre enfin d'un déficit d'image, réel ou supposé, en tout cas durement ressenti par ceux qui le pratiquent : citant des données de la direction des statistiques de l'éducation nationale, le Sénat rappelle qu'ils sont 7 % à considérer leur métier « *valorisé dans la société* », pour 20 % en moyenne dans l'UE. ■

VIOLAINE MORIN

**En fin de carrière,
le salaire
des enseignants
de collège est
inférieur de
10 000 euros à la
moyenne de l'UE**

